



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 9 septembre 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Secrétaire-trésorier :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en changeant le point 15 par le suivant :

15- Résolution – Don aux organismes
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 JUILLET 2003**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 22 juillet 2003 soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant la précision suivante après la phrase se terminant par « manque d'informations » à savoir « Mme Devin demandait des pièces justificatives pour les dépenses figurant au compte visa de M. Daniel Dufour et demandait si M. Jacques Bérubé s'était rendu à une autre réunion lors du déplacement effectué pour les vérifications attenantes au nouveau camion de cueillette des ordures ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

03-09-094

4.- ADOPTION DES COMPTES – JUILLET ET AOÛT 2003

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juillet 2003 s'élevant à 169,047.33\$ et la liste des comptes payés concernant les transactions d'août 2003 s'élevant à 148,449.04 soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la période de juillet 2003 s'élevant à 32,763.84\$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la période d'août 2003 s'élevant à 20,764.96\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-095

5.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – PLOMBERIE CHIBOUGAMAU INC. – PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection d'équipements assurant le bon fonctionnement de la piscine municipale est maintenant complété;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux équipements installés répondent adéquatement aux besoins de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil Ungava a produit en date du 13 août 2003 un avis d'acceptation des travaux effectués par l'entreprise Plomberie Chibougamau inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de moderniser encore davantage les installations actuelles pour en faciliter le contrôle énergétique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des factures émises par l'entreprise Plomberie Chibougamau à savoir la facture no 6568 au montant de 26,047.70\$, la facture no 6569 au montant de 3,870.00\$ plus taxes et la facture no 6570 au montant de 350.00\$ plus taxes.

QUE la Ville de Chapais accepte de faire poser une valve de contrôle automatique au montant maximal de 800.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-096

6.- RÉSOLUTION – ENGAGEMENT – PRÉPOSÉE AU GUICHET

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé au guichet est vacant depuis le 27 juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures étaient recevables au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 4 septembre;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais engage Mme Kathy Tremblay à titre de préposée au guichet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-097

7. **RÉSOLUTION – NOMINATION DES OFFICIERS DU COMITÉ D'URBANISME DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Chapais est formé d'officiers;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du président, du vice-président et du secrétaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 147 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les officiers sont nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a transmis une suggestion en ce sens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais nomme les personnes suivantes à titre d'officiers du comité consultatif d'Urbanisme :

M. Clément Breton.....président
M. Rémi Breault.....vice-président
M. Michel Marois.....secrétaire

QU'en plus de l'allocation versée à chaque membre du comité pour chaque réunion telle que définie à l'article 13 du règlement 02-350 soit allouée une somme de 20.00\$ par réunion au secrétaire du comité pour couvrir les dépenses de signification relatives requises dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-098

8.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT DE VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres public en date du 24 juillet 2003 pour la vente de divers immeubles municipaux à vocation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 22 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires Gestion L.Y. et Réal Boutet ont obtenu respectivement un pointage de 90 et 80 au niveau de l'évaluation qualitative permettant de se préqualifier pour l'analyse du prix;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>immeuble</u>	<u>prix (location)</u>	<u>option</u>
Gestion L.Y.	10 Chemin de l'Or Blanc	50.00\$ (7 mois)	2500.00\$
9087-2995 Qc inc.	109 bld Springer		100.00\$
M. Réal Boutet	110 bld Springer	69.44\$ (36 mois)	1.00\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du devis de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles vacants entraînent des dépenses importantes au chapitre de l'assurance et de l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles sont voués à une perte importante au chapitre de leur valeur si leur situation d'inactivité se prolonge;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets d'entreprise qui permettront d'insuffler une nouvelle vie à ces immeubles tout en enrichissant le noyau de services disponibles dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de location-achat de l'immeuble situé au 10 Chemin de l'Or Blanc (ancien Château de la Montagne) à l'entreprise Gestion L.Y en cours de constitution;

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de location-achat de l'immeuble situé au 110 boulevard Springer (ancien restaurant l'Oiseau bleu) à M. Réal Boutet

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de vente de l'immeuble situé au 109 boulevard Springer (ancien cinéma l'Aventure) à l'entreprise 9087-2995 Québec inc.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-099

9.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-355 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS, PERSONNEL DIRIGEANT ET EMPLOYÉ(ES) MUNICIPAUX POUR LEURS DÉPLACEMENTS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT QUE la politique actuelle de remboursement des dépenses de déplacement se heurte à des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser cette politique suivant des modalités applicables dans la région Nord-du-Québec à savoir dans les villes de Chibougamau, Matagami et Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 22 juillet 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'ADOPTER le règlement no 03-355 fixant les tarifs applicables aux élus, personnel dirigeant et employé(es) municipaux pour leurs déplacements et frais de représentation.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

03-09-100

10.- **RÉSOLUTION – APPUI – PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Chapais est le berceau de plusieurs initiatives depuis l'origine du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ces projets créateurs d'emplois ont une incidence économique non négligeable dans la communauté chapaisienne ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier produisent un rayonnement récréo-touristique qui dépasse largement le cadre local;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais transmette son appui au Ministère des Ressources Naturelles à l'égard du projet «Dégagement des voies de circulation du lac Cavan » et autorise le dépôt du projet « Amélioration du chemin d'accès au Mont Springer » pour les fins de l'application du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2003-2004;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer la demande d'aide financière relative au projet « Amélioration du chemin d'accès au Mont Springer » et l'entente de financement correspondante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-101

11.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE MME DOMINIQUE TREMBLAY – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement économique et touristique est vacant depuis décembre 2002;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé en avril 2003 et qu'aucune candidature n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais engage Mme Dominique Tremblay à titre d'agente de développement économique et touristique rétroactivement au 8 septembre 2003;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, soit et est autorisé à signer l'entente relative à la mesure Subventions salariales acheminée par Emploi Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-102

12.- **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la fonction de maire exige de celui-ci de nombreuses absences de ses occupations régulières;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et conseillers consacrent une partie importante de leur temps à l'exécution de leurs tâches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers afin de tenir compte du temps consacré par le maire et les conseillers à leurs fonctions;

Il est donné à la présente séance par M. le conseiller Gilles Lachance un **avis de motion** à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un projet de règlement décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la municipalité.

03-09-103

13.- **RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de maire exige de celui-ci de nombreuses absences de ses occupations régulières;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et conseillers consacrent une partie importante de leur temps à l'exécution de leurs tâches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers afin de tenir compte du temps consacré par le maire et les conseillers à leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais adopte le projet de règlement décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la municipalité tel que déposé par M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, lequel fera l'objet d'une présentation dans le journal la Sentinelle dans les prochaines semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-104

14.- **RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales de l'année fiscale 2003 sont arrivées à échéance y compris celles de la dernière échéance allouée à savoir le 11 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes requièrent une intervention immédiate et efficace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le choix que d'amorcer une vente pour non-paiement des taxes à l'égard de ces immeubles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'ORDONNER à M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, de mettre en vente les immeubles suivants :

M. Guy Bérubé concernant la propriété sise au 14 9^e rue Chapais;
Les Immeubles Blacksmith inc. concernant l'immeuble du 45-67 1^{ère} avenue;
M. Serge Villeneuve concernant l'immeuble situé au 7 8^e rue;
M. Gaston Gobeil concernant l'immeuble situé au 46 2^e avenue;
M. Rémi Boissonneault concernant l'immeuble situé au 42 2^e avenue;
Proulx et Demedy senc concernant l'immeuble situé au 30 1^{ère} avenue;
M. Michel Turcotte concernant l'immeuble situé au 11 1^{ère} avenue;
M. Louis Desjardins concernant l'immeuble situé au 25 7^e rue;
M. Mario Grandmont concernant l'immeuble situé au 42 5^e avenue;
M. Alain Roy concernant l'immeuble situé au 12 5^e rue;
M. François Duciaume concernant l'immeuble situé au 115 boulevard Springer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-105

15.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Corporation de développement économique de Chapais.....45,000\$
Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes..... 4,000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-09-106

16.- SIGNATAIRES AUTORISÉS – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU

CONSIDÉRANT QUE certains changements sont survenus au niveau du développement urbain de Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ces changements mineurs entraînent un changement des limites territoriales à couvrir dans le cadre de la protection des forêts contre le feu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du protocole d'entente soumis par la Société de protection des forêts contre le feu en date du 25 août 2003;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont désignés pour signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

03-09-107

17.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier permet à la ville de Chapais de réaliser des initiatives à caractère récréatif, sportif et touristique;

CONSIDÉRANT QUE ces projets requièrent une gestion et une comptabilité séparée des activités municipales régulières dans le but de produire les rapports d'activité et les rapports financiers requis pour le Ministère des Ressources Naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés par la corporation municipale nécessitent un compte bancaire distinct;

CONSIDÉRANT QUE les deux signataires de chèques ne figurent plus parmi la liste des membres actifs affectés aux projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les chèques et effets bancaires relatifs aux projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier déposés par la municipalité.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil. Cependant, M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, informe la population que le Ministère des régions a accepté trois (3) projets de création d'emplois municipaux à savoir le projet « animatrice culturelle », le projet « préposé à la valorisation et à la création d'installations récréatives » et le projet « Mise en valeur du mini-musée minier ». Il signale qu'il s'agit non seulement de l'engagement de trois (3) personnes mais aussi d'investissements pour l'amélioration de la qualité de vie. M. Dufour décrit la teneur de chaque projet accepté.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin déplore de prendre connaissance des projets annoncés par M. Dufour en même temps que la population. Elle désire un suivi serré des taxes à recevoir. Enfin, elle demande des informations concernant le projet de skate parc.

M. le conseiller Gilles Lachance demande à quel moment la source d'eau souterraine de la route 113 sera remise en fonction. Il signale que les équipements du garage municipal sont en bon état à l'exception du sableur sur lequel on devra se pencher incessamment.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

M. le conseiller Pascal Dion signale que les négociations de la convention collective de travail des employés municipaux vont bon train.

Mme la conseillère Lorraine Boucher apporte des précisions sur le rôle des membres du comité consultatif d'urbanisme qui se font traiter à tort d'Hitler... Elle signale que l'engagement d'une agente de développement économique va accélérer le traitement de dossiers à caractère économique. Elle fait rapport sur les réunions auxquelles elle a participé de même que les représentations à venir.

M. le conseiller Christian Breton signale que les activités de la piscine municipale sont toujours populaires avec une moyenne de 45 baigneurs par jour. Il signale qu'il va s'attaquer à la problématique du parc situé à l'arrière de l'aréna car on y constate vandalisme et consommation d'alcool.

M. le conseiller Gilles Gamache informe qu'il y a eu la semaine dernière une situation d'urgence chez Barrette-Chapais en raison d'un déversement d'essence. Il remercie les pompiers et les employés municipaux qui ont effectué l'opération de déviation de la circulation routière. Il informe que la clôture du site minier a été réparée et que la ville de Chapais n'est pas responsable de la surveillance de ces installations. Enfin, il prévient que des caméras seront installées afin de connaître l'identité des contrevenants qui franchissent la clôture ou la brisent...

M. le maire Jacques Bérubé informe la population de l'évolution du projet de parc récréatif. Il signale que les travaux de rénovation de l'immeuble du 133 boulevard Springer risque d'atteindre les 338,000\$ et qu'à ce niveau, le projet ne serait pas réalisable.

M. Bérubé transmet ses remerciements aux gens qui ont fleuri nos espaces verts. Il énumère nombre de dossiers sur lesquels il déploie beaucoup d'énergie à savoir les taxes de l'entreprise Chapais Énergie, le projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable et un dossier impliquant Hydro-Québec. Il signale que des études d'impacts sont en cours pour le projet d'essais balistiques.

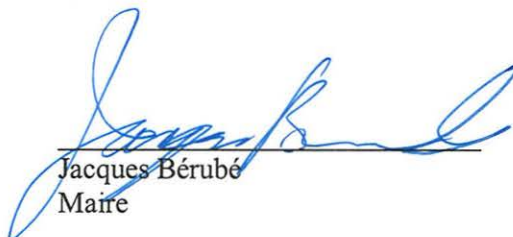
QUESTIONS DU PUBLIC

Précisions données sur l'implantation d'une nouvelle industrie du transport dans le parc industriel à savoir l'entreprise Transport Lepage Énergie inc.

Informations demandées sur l'éclairage de l'aréna municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 septembre 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Secrétaire-trésorier :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

2.- **RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOGÉE PAR YVON BOUCHARD INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par l'entreprise Yvon Bouchard inc. pour son immeuble du 118 boulevard Springer telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme;

D'AUTORISER le requérant à exécuter lui-même une partie ou la totalité des travaux si la loi le lui permet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions relatives à propos de la possibilité pour le propriétaire d'exécuter lui-même divers travaux de rénovation.

Informations demandées sur la présence d'infrastructures d'aqueduc et d'égout.

03-09-108



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

4.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Pascal Dion appuyée par Mme la conseillère Lorraine Boucher et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier